

# Mémento du maire et des élus locaux

Prévention des risques d'origines naturelle et technologique



☰ Risques naturels  
 ☰ Risques technologiques  
 ☰ Dispositions Générales  
 ☰ Responsabilités du maire

**Dispositions générales** > Information et concertation > **Consignes de sécurité**  
Fiche DGi2

Sommaire :

- I - Consignes en cas d'avalanches
- II - Consignes en cas de feux de forêt
- III - Consignes en cas d'inondation
- IV - Consignes en cas de mouvements de terrain
- V - Consignes en cas de séisme
- VI - Consignes en cas de tempête
- VII - Consignes en cas de rupture de barrage
- VIII - Consignes en cas d'accident de transport de marchandises dangereuses
- IX - Consignes en cas d'accident technologique majeur

En cas de catastrophe, les conséquences humaines seront minimisées si la population connaît et applique les consignes de sécurité appropriées. Ces consignes doivent être claires et identiques quelle que soit l'entité qui les diffuse. La présente fiche donne la teneur officielle de ces consignes pour chacun des risques pouvant affecter une commune. Ce sont elles qui doivent donc être reprises dans tous les documents et vecteurs de diffusion destinés à les porter à la connaissance du grand public.

En particulier, il est vivement conseillé aux communes qui ont obligation de réaliser un Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) de reprendre les consignes présentées ci-dessous pour réaliser le document, les plaquettes de communication et la campagne d'affichage l'accompagnant.

## I - Consignes en cas d'avalanche

Les consignes de sécurité s'adressent surtout aux skieurs (représentant 95% des accidents) et autres pratiquants de la randonnée, à raquettes, etc.... Il appartient à chacun d'adapter son comportement, notamment lors de la promenade ou de randonnée en montagne, en dehors des limites sécurisées de la station.

### Avant de partir en dehors des domaines skiables balisés :

- Ne partir qu'avec un équipement complet (ARVA, pelle, sonde)
- Prendre connaissance des conditions nivo-météorologiques (Sur le site de Météo France - exemple pour le département de l'Isère : <http://www.meteofrance.com/FR/mameteo/bulAvalanche.jsp?LIEUID=DEPT38>)
- Indiquer votre itinéraire et votre heure de retour à une personne qui pourra donner l'alerte

### Lorsque l'avalanche se déclenche :

- Tenter de fuir latéralement
- Se débarrasser des bâtons et de son sac s'il est lourd
- Fermer la bouche et protéger les voies respiratoires pour éviter à tout prix de remplir ses poumons de neige
- Essayer de se cramponner à tout obstacle pour éviter d'être emporté
- Essayer de se maintenir à la surface par de grands mouvements de natation

### Lorsque l'avalanche s'arrête :

## Urbanisme

Documents informatifs sur les risques naturels	DGu1
Elaboration d'une carte d'aléas et traduction en zonage réglementaire (méthode iséroise)	DGu2
Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR)	DGu3
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)	DGu4
Porté à connaissance (PAC) et Projet d'Intérêt Général (PIG)	DGu5
Outils de l'urbanisme réglementaire	DGu6
Expropriation	DGu7
Acquisition à l'amiable de biens fortement exposés	DGu8
Maîtrise des rejets d'eau dans les zones instables	DGu9

## Information et concertation

Information préventive des populations	DGi1
→ Consignes de sécurité	DGi2
Instances consultatives départementales	DGi3
Information acquéreurs - locataires	DGi4

## Alerte et secours

Organisation de la sécurité civile en France	DGa1
Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)	DGa2
Procédure vigilance - crues	DGa3
Signal National d'Alerte (SNA)	DGa4

## Post-crise

Indemnisation des victimes de catastrophes naturelles	DGp1
Indemnisation des victimes de catastrophes technologiques	DGp2
Acquisition à l'amiable de biens sinistrés	DGp3
Prise en charge des dépenses de secours	DGp4

Télécharger la fiche DGi2 en PDF



- Créer un espace autour de soi en exécutant une détente énergétique au moment de l'arrêt de l'avalanche
- Se faire une poche d'air devant le visage avec les mains et les bras (les replier devant le visage)
- Garder son calme / ne pas crier (minimiser la consommation d'oxygène)
- Si possible, creuser vers le haut pour se dégager (pour repérer le haut, si la lumière ne traverse pas la couche de neige qui vous recouvre, on peut saliver ou uriner, mais ce dernier cas augmentera les déperditions de chaleur à cause des vêtements mouillés)
- Si on ne peut pas bouger (la neige compacte forme un véritable étau), ne pas s'endormir



## II - Consignes en cas de feux de forêt

### Avant :

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Débroussailler
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture

### Pendant :

#### *Si l'on est témoin d'un départ de feu :*

- Informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible
- Si possible, attaquer le feu
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée, ...) (*un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris*)
- Respirer à travers un linge humide
- Suivre les instructions des pompiers

#### *Si vous êtes en voiture :*

- Ne pas sortir
- Gagner si possible une clairière, ou arrêtez vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares (pour être facilement repéré)

#### *Votre habitation est exposée au feu de forêt :*

- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après)
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment

### Après :

- Eteindre les foyers résiduels



## III - Consignes en cas d'inondation

### Avant :

- Connaître les dispositifs d'alerte s'il en existe
- Prévoir les gestes essentiels :
  - Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits
  - Obturer les entrées d'eau : portes, soupiriaux, événements

- Amarrer les cuves, etc.
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires
- Prévoir les moyens d'évacuation

**Pendant :**

- S'informer de la montée des eaux et du niveau de vigilance (consulter <http://www.vigicruves.ecologie.gouv.fr/> et écouter la radio).  
→ Cf. fiche DGA3 : Procédure vigilance – crues
- Dès l'alerte :
  - Couper le courant électrique
  - Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines)
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

**Après :**

- Aérer la maison
- Désinfecter à l'eau de javel
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

**Remarque :** en ce qui concerne les crues torrentielles, compte tenu du caractère brutal et très rapide du phénomène, la meilleure solution consiste à ne pas s'implanter à proximité immédiate des rives, même si le filet d'eau apparaît minime. Ne pas essayer de traverser un torrent en crue.

**IV - Consignes en cas de mouvements de terrain****Avant :**

- En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuer le bâtiment immédiatement
- Signaler à la mairie :
  - L'apparition de fissures dans le sol
  - Les modifications apparaissant dans les constructions : murs de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal d'eau, craquements dans une habitation, fissures importantes de façades, cloisons et plafonds, portes et fenêtres qui ne s'ouvrent ou ne se ferment plus
  - L'apparition d'un fontis (affaissement du sol provoqué par un éboulement souterrain)
  - L'apparition de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi

**Pendant :**

- S'éloigner au plus vite de la zone dangereuse
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas prendre l'ascenseur

En extérieur, en cas d'urgence, s'abriter derrière un « obstacle » (rocher, arbre).

**Après :**

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Evaluer les dégâts
- Empêcher l'accès du public
- Informer les autorités (18 ou 112 d'un portable)
- Se mettre à disposition des secours



## V - Consignes en cas de séisme

### Avant :

- "Repérer" les points de coupure du gaz, eau, électricité
- Préparer un plan de regroupement familial

### Pendant :

- Rester où l'on est :
  - **A l'intérieur** : Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres
  - **A l'extérieur** : Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminées ...). S'éloigner des bâtiments
  - **En voiture** : S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

### Après :

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses
- Sortir rapidement du bâtiment. Si possible, couper l'eau, l'électricité, le gaz. En cas de fuite, ouvrir les portes et les fenêtres
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Ne pas allumer de flamme
- S'éloigner des zones côtières ou des abords de lacs, en raison d'éventuels « raz-de-marée »



## VI - Consignes en cas de tempête

### Avant :

- Consulter la carte de vigilance « météo » (<http://www.meteofrance.com/>) et connaître les comportements adaptés
- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- Rentrer dans un abri en dur
- Fermer les portes et les volets
- Rentrer les bêtes et le matériel
- S'éloigner des bords de mer et des lacs
- Annuler les sorties en mer ou en rivière
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel
- Mettre les grues en girouette

### Pendant :

- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités
- Se déplacer le moins possible : en voiture, rouler lentement
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision

### Après :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés



## VII - Consignes en cas de rupture de barrage

### Avant :

- Connaître les dispositifs d'alerte
- Connaître les massifs de regroupement, les moyens et itinéraires d'évacuation. Ces informations sont définies dans le Plan Particulier d'Intervention du barrage concerné (document consultable en mairie des communes concernées par la rupture du barrage)

### Pendant :

- Reconnaître le signal d'alerte
- Gagner le plus rapidement possible les points hauts
- A défaut, gagner les étages supérieurs d'un immeuble élevé

**L'alerte :** En fonction de la distance à laquelle la population se trouve du barrage, les moyens d'alerte sont différents :

**- dans la zone de proximité immédiate (zone définie par le PPI du barrage), il existe :**

- un dispositif d'alerte exploitant qui peut être un automate d'appel qui diffuse un message d'alerte
- le dispositif d'alerte par sirènes EDF (dans la zone du quart d'heure)
- le réseau national d'alerte (sirène RNA) diffusant le signal national d'alerte

**- dans la zone située après la zone de proximité immédiate, il existe :**

- les dispositifs d'alerte des pouvoirs publics qui peuvent être, par exemple :
  - les hauts parleurs sur véhicules
  - des systèmes d'appels téléphoniques en masse (automate d'appels) mis en place par les collectivités locales
- le réseau national d'alerte (sirène RNA) diffusant le signal national d'alerte

### Après :

- Aérer
- Désinfecter à l'eau de javel
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche



## VIII - Consignes en cas d'accident de transport de matières dangereuses

### Avant :

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.
- Connaître les dispositifs d'alerte

### Pendant :

**Si l'on est témoin d'un accident TMD :**

- Protéger : pour éviter un « sur-accident »
  - Baliser les lieux du sinistre
  - Faire éloigner les personnes situées à proximité.
  - Ne pas fumer
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112)

Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
- le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.)
- la présence ou non de victimes
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.
- le numéro du produit et le code danger (numéros apparaissant sur la plaque orange du camion-citerne ou du wagon-citerne)

#### **En cas de fuite de produit :**

- Ne pas entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer)
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un éventuel nuage toxique
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri (les mesures à appliquer sont les mêmes que celles concernant le "risque industriel":
  - S'enfermer dans un local clos, en calfeutrants soigneusement les fenêtres et les aérations
  - Arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage
  - Ne pas fumer, éteindre toute flamme nue (allumette, bougie, gazinière, chauffage)
  - Ne pas téléphoner
  - Ecouter la radio (Radio France)
  - Ne pas aller chercher vos enfants à l'école
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

#### **Après :**

- A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment



## **IX - Consignes en cas d'accident industriel ou nucléaire**

#### **Avant :**

- Connaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité

#### **Dès l'alerte :**

- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures. Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique ou de produits radioactifs.
- Arrêter la ventilation, boucher les entrées d'air
- Couper le chauffage
- Ecouter la radio (Radio France, France Inter) - Toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école - Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer. Par ailleurs, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.
- Ne téléphoner pas. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio.
- Ne fumer pas. Eviter toute flamme ou étincelle en raison du risque d'explosion.
  
- **En cas d'accident nucléaire :**
  - En fonction de l'événement et sur instruction des autorités (décision préfectorale), les populations proches du site devront à prendre un comprimé d'iode et/ou à être évacués.

#### **Après :**

- A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment

Fiche DGi2 : Consignes de sécurité

[Crédits](#)



Copyright © 2003 - 2008 - Institut des Risques Majeurs